



- **III-1 La conservation du matériel génétique issu des phases I et II est assurée pour tous les groupes de cultures**
Les travaux entamés dans les phases I et II dans le domaine de la mise en place de collections (collections d'introduction, collections primaires, collections dupliquées), soit la description systématique des accessions stockées ainsi que le transfert des données acquises dans la base de données nationale doit être poursuivi durablement. Il en va en particulier de terminer autant que possible la mise en place de collections de conservation (collections d'introduction, collections primaires, collections dupliquées) dans le secteur des fruits. Pour ce qui est des autres groupes de plantes cultivées (sans les cultures fourragères: prairies, pâtures, graminées, trèfle, herbacées), il importe de consolider les travaux de mise en œuvre (cf. PAN, domaine d'activité II, conservation ex situ, Activités prioritaires du PAN: 5, 6, 8, 12).
- **III-2 Identification des accessions inconnues dans les collections d'introduction**
Recensement et identification du matériel génétique stocké dans les collections d'introduction et décision si: a) conservation à long terme dans le cadre du PAN ou b) exclusion de l'accession du programme PAN. (cf. PAN, domaine d'activité II, Conservation ex situ, Activités prioritaires du PAN: 7)
- **III-3 Clôture de l'inventaire national**
L'inventaire portant sur l'ensemble du territoire lancé durant les phases I et II pour tous les groupes de plantes cultivées, à l'exception des cultures fourragères, est terminé dans le cadre de la phase III du PAN. (cf. PAN, domaine d'activité I, Conservation et mise en valeur in-situ, Activités prioritaires du PAN: 1)
- **III-4 Information sur la conservation, l'utilisation et la répartition des ressources phytogénétiques conservées et décrites dans le cadre des projets PAN.**
La conservation et la description des ressources phytogénétiques devront être exposées au public sur la base d'exemples concrets, de même que le travail de conservation. Un séminaire annuel devra servir à l'échange des connaissances. (cf. PAN, domaine d'activité IV, Renforcement des institutions et des capacités, Activités prioritaires du PAN 19 et 20)
- **III-5 Élaboration du concept de conservation pour les écosystèmes de prairies et de pâturages, ainsi que pour les plantes fourragères.**
Les écosystèmes de prairies et de pâturages, ainsi que les plantes fourragères constituent des éléments essentiels de la biodiversité agricole suisse. La diversité biologique élevée confinée dans un espace restreint exige, notamment pour assurer une conservation efficace, de mettre sur pied un concept de culture fourragère bien pensé, englobant le savoir et les expériences acquis dans l'agriculture et la protection de la nature. C'est sur cette base qu'est élaboré le concept de culture fourragère, que sont comblées les lacunes méthodiques, et que sont établis les premiers projets pilotes pour la conservation des écosystèmes de prairies et de pâturage ainsi que de certaines plantes fourragères. (cf. PAN, domaine d'activité I, Conservation et mise en valeur in-situ, Activités prioritaires du PAN 1 et 4, voir détails PAG de la FAO ch. 14, 15, 64, 66, 69).
- **III-6 Définition des mesures à prendre pour les espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, les plantes sauvages utiles et les plantes médicinales.**
Il y a lieu de montrer, dans un rapport, quelles sont les mesures nécessaires à prendre en faveur des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, des plantes sauvages utiles et des plantes aromatiques et médicinales. Les examens devront être réalisés en collaboration étroite avec l'activité prioritaire III-5. (cf. PAN, domaine d'activité I, Conservation et mise en valeur in-situ, Activités prioritaires du PAN 1 et 4, voir détails PAG de la FAO ch. 14, 64, 66, 69).